

# Cours de BKW



## Art. 1 Généralités

- 1.1 Les «Conditions particulières Cours de BKW» s'appliquent aux cours de BKW Energie SA («BKW»), en complément des «Conditions générales pour les services de BKW Energie SA» («CG»). En cas de contradictions, elles prévalent sur les CG.
- 1.2 En s'inscrivant au cours correspondant, le client accepte les «Conditions générales pour les services de BKW» et les présentes «Conditions particulières Cours de BKW».

## Art. 2 Inscription et conclusion du contrat

- 2.1 L'inscription aux cours se fait par voie électronique, au moyen d'un e-mail ou via le site Internet correspondant. Elle revêt un caractère contraignant.
- 2.2 La prise en compte de l'inscription est confirmée par e-mail.
- 2.3 La relation contractuelle entre BKW et le client débute avec la confirmation par e-mail.

## Art. 3 Déroulement et participation

- 3.1 Un nombre minimum de participants est défini pour chaque cours. Si ce nombre n'est pas atteint, BKW se réserve le droit de ne pas réaliser le cours.
- 3.2 Les participants sont pris en compte suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- 3.3 Toute personne qui ne peut pas être prise en compte pour le cours actuel est confirmée pour le cours disponible suivant, en accord avec BKW.

## Art. 4 Prix et facturation

- 4.1 Les frais du cours comprennent la taxe d'inscription et le prix des photocopies distribuées, ainsi que, suivant le descriptif du cours, d'autres prestations et/ou le montant des repas, collations et boissons.
- 4.2 Les frais de cours sont facturés conformément au contenu du programme du cours.

- 4.3 BKW se réserve le droit de prélever les frais du cours avant qu'il ne débute. Dans un tel cas, la place au sein d'un cours n'est attribuée de façon définitive qu'après le paiement des frais de cours facturés.
- 4.4 L'encaissement est réalisé par BKW Energie SA.

## Art. 5 Remboursement des frais en cas de rétractation et d'annulation

- 5.1 Si, malgré l'attribution définitive d'une place à un cours, le client ne souhaite pas y participer et se rétracter du contrat, il est tenu de le communiquer par écrit à BKW. Le non-paiement des frais du cours ne peut être assimilé à une annulation de l'inscription.
- 5.2 En cas d'annulation de l'inscription, les frais suivants sont dus:
  - Annulation jusqu'à deux semaines avant le début du cours: pas de frais;
  - Annulation jusqu'à une semaine avant le début du cours: 50% des frais de cours;
  - Annulation moins d'une semaine avant le début du cours: frais du cours dans leur intégralité.
- 5.3 Si le cours est annulé par BKW, les frais de cours ne sont pas facturés. Les frais de cours déjà facturés et réglés sont remboursés intégralement.

## Art. 6 Enregistrements audio et vidéo

- 6.1 Tout au long du cours, il est interdit de réaliser un enregistrement audio ou vidéo sans autorisation explicite du formateur.
- 6.2 Tout enregistrement audio ou vidéo est soumis aux dispositions légales sur la protection des données.

## Art. 7 Responsabilité et assurance

- 7.1 L'utilisation des installations de BKW et du lieu de cours se fait aux risques de l'utilisateur. BKW décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets.
- 7.2 La couverture d'assurance (accident, responsabilité civile, etc.) relève de la responsabilité des participants.